

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE **ENVIRONNEMENTALE**

Code de l'environnement (Livre V – Titre 1^{er}-)

Par arrêté préfectoral n°2022-1080 du 13 juin 2022 modifiant l'arrêté préfectoral n°2022-974 du 02 juin 2022, il est prescrit une enquête publique environnementale du jeudi 30 juin 2022 au mercredi 03 août 2022, sur la demande présentée par la société SAS Parc Eolien de l'Argonne Meusienne. – 10, Boulevard Emile Gabory à NANTES (44000), en vue d'obtenir une autorisation d'exploiter un parc éolien de quatre machines sur le territoire de la commune de CLERMONT-EN-ARGONNE.

La personne responsable du projet est M. Anthony FOULQUIER, représentant la Société SAS Parc Eolien de l'Argonne Meusienne, auprès duquel toutes informations pourront être sollicitées à l'adresse suivante : a.foulquier@wkn-france.fr

Le dossier de l'enquête incluant notamment le résumé non technique, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans et les annexes techniques, l'avis de l'Autorité environnementale sera déposé sur support papier en mairie de CLERMONT EN ARGONNE.

Le dossier d'enquête sera également disponible en version numérisée, dans les mairies des communes situées dans le périmètre d'affichage réglementaire et énumérées ci-après : AUBREVILLE, AUTRECOURT-SUR-AIRE, BRABANT-EN-ARGONNE, BROUCOURT-EN-ARGONNE, DOMBASLE-EN-ARGONNE, FROIDOS, IPPECOURT, JOUY-EN-ARGONNE, JULVECOURT, LAVOYE, NIXEVILLE-BLERCOURT, OSCHES, RARECOURT, RECICOURT, SIVRY-LA-PERCHE, LES SOUHESMES-RAMPONT, VADELAINCOURT et VILLE-SUR-COUSANCES. où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux des mairies.

Les pièces du dossier d'enquêtes seront consultables sur le site internet des services de l'État en Meuse (www.meuse.gouv.fr -rubrique « politiques publiques - environnement – participation du public »).

Un poste informatique sera mis gratuitement à la disposition du public pour consulter le dossier, à la Préfecture de la Meuse 40 rue du bourg à BAR LE DUC du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de CLERMONT-EN-ARGONNE. Ces observations pourront également être adressées par courrier à cette mairie à l'attention du commissaire enquêteur ou sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante: <http://projet-parc-eolien-argonne-meusienne.enquetepublique.net> disponible également sur le site internet des services de l'État en Meuse.

Mme Marguerite-Marie POIRIER a été désignée commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Elle recevra directement les observations et propositions du public lors des permanences qu'elle tiendra en mairie de CLERMONT-EN-ARGONNE aux jours et heures suivants:

- **le jeudi 30 juin 2022 de 09h00 à 12h00**
- **le lundi 04 juillet 2022 de 14h00 à 17h00**
- **le samedi 09 juillet 2022 de 09h00 à 12h00**
- **le mardi 19 juillet 2022 de 17h00 à 20h00**
- **le mercredi 03 août 2022 de 15h00 à 18h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, rendus dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de CLERMONT-EN-ARGONNE et à la Préfecture de la MEUSE ainsi que sur son site internet (www.meuse.gouv.fr). Ils pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.

L'autorité compétente pour statuer est le Préfet de la Meuse.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter, ou un arrêté de refus.